



Vollet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Rése
au
Monit
belg



17104690

Déposé au greffe du Tribunal de commerce
de Liège division Marche-en-Famenne
Le 10/7/17
Le Greffier

Greffe

N° d'entreprise : **0422047988**

Dénomination

(en entier) : **EXPLOITATION FORESTIERE GEORGES HUET**

(en abrégé) :

Forme juridique : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Route de Bomal, 12/1 à 6960 Manhay**

Objet de l'acte : Conseil d'Administration - Démission - nomination

D'un procès verbal du 29 juin dernier il résulte que :

1. Démission des administrateurs et d'administrateur-délégué.

Ont présenté leur démission à l'assemblée des actionnaires :

- Huet Christian (NN 52102140728), route de Bomal, 6 à 6960 Manhay ;
- Huet Eric, route de Bomal, 10 à 6960 Manhay ;
- Huet Albert, route de Bomal, 12 à 6960 Manhay ;
- Huet Georges (NN 67081837761) rue Pré Pierre, 12 à 6960 Manhay ;

A l'unanimité, l'assemblée générale accepte leur démission et en prend acte.

2. Décharge de responsabilité.

A l'unanimité l'assemblée générale confirme qu'une décharge leur sera donné lors des prochaines assemblées générales ordinaires pour leur gestion de la SA Exploitation forestière Georges Huet jusqu'à ce jour.

3. Nomination des administrateurs de type A.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale nomment comme administrateurs de type A, pour une durée de 6 ans :

- La SA HUSIBO (BCE 0677.500.854), représentée par M. Emmanuel SCHELLEKENS, administrateur de type A ;
- Mme Valérie GENDEBIEN, administrateur de type A ;
- La ScSPRL CARABI (BCE 0881.941.717), représentée par M. Emmanuels SCHELLEKENS, administrateur de type A ;

Les administrateurs de type A ont les pouvoirs les plus étendus et peuvent valablement représenter la société dans tous les actes tant de disposition que d'administration.

Les mandats pourront être rémunérés.

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale nomment comme administrateur de type B, pour une durée de 6 ans :

- M. Etienne SIMON, administrateur de type B
- M. Christian HUET, administrateur de type B

Les administrateur de type B ont des pouvoirs limités et ne peuvent représenter valablement la société que dans les actes liés à l'exploitation commerciale de la société d'un montant de 100.000 € maximum. Ils ne peuvent poser aucun acte de disposition, ni procéder seul à des licenciements et ou engagements.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 19/07/2017 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Vollet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).



Le mandat de M. Etienne SIMON sera exercé à titre gratuit. Celui de M. Christian Huet pourra être rémunéré.

Conseil d'administration

A l'instant se réunit le conseil d'administration qui nomme en son sein les administrateurs-délégués suivants :

- La SA HUSIBO (BCE 0677.500.854), représentée par M. Emmanuel SCHELLEKENS, administrateur délégué de type A ;
- M. Etienne SIMON, administrateur délégué de type B
- M. Christian HUET, administrateur délégué de type B

Suite à quoi le conseil d'administrations se compose désormais comme suit :

- La SA HUSIBO (BCE 0677.500.854), représentée par M. Emmanuel SCHELLEKENS, administrateur délégué de type A ;
- Mme Valérie GENDEBIEN, administrateur de type A ;
- La ScSPRL CARABI, représentée par M. Emmanuels SCHELLEKENS, administrateur de type A ;
- M. Etienne SIMON, administrateur délégué de type B
- M. Christian HUET, administrateur délégué de type B

4. Pouvoir

A l'unanimité, les membres de l'assemblée générale donne tout pouvoir à M. Jérôme STEVIGNY, domicilié chaussée d'Alseberg, 138 à 1420 Braine l'Alleud, aux fins d'assurer la publication du présent procès-verbal aux annexes du moniteur belge.

Fait à Waterloo le 29 juin 2017
Jérôme STEVIGNY
Mandataire